

BUREAU NATIONAL

6 avril 2013

Rédaction du compte rendu : Gérard SCHMITT.

Présents : Philippe Blanc, Jean-Pierre Carlet, Stéphane Clerjaud, Henri Dilberman, Bernard Fischer, Nicolas Franck, Simon Perrier, Marie Perret, Gérard Schmitt.

Excusés : Édouard Aujaleu, Charles Coutel, Éric Delassus, Guy Desbiens, Frédéric Dupin, Jean Lefranc, Bertrand Nouailles, André Simha, Patricia Verdeau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour, que S. Perrier a adressé aux membres du Bureau national le 24 mars, était ainsi libellé :

1. Compte rendu de notre entrevue avec le MESR concernant la place de la philosophie dans les futures ESPÉ, la maquette du master d'enseignement et les concours.
2. Propositions concernant le site et sa présentation.
3. Les épreuves des séries technologiques, informations et perspectives. Proposition d'un courrier à l'Inspection demandant son engagement pour un rétablissement des dédoublements.
4. Questions diverses : une page Facebook APPEP ? L'état des expérimentations en Seconde et Première : l'absence de bilan critique. Propositions pour la revue ou le site.

I. COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Une délégation composée de S. Perrier, H. Dilberman et F. Dupin a été reçue au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le mardi 19 mars 2013. Un compte rendu rédigé de cette rencontre ayant été adressé aux membres du Bureau national par S. Perrier quelques jours avant la réunion, on juge inutile de le reprendre et on décide de passer immédiatement à la discussion qu'il appelle¹.

1. On lira ci-après le compte rendu de cette audience.

Faire pression pour être entendu

H. Dilberman retient surtout de cette audience l'impression d'avoir été reçu par des gens attentifs et manifestement favorables à l'enseignement philosophique. Ils ont même fait remarquer que les professeurs philosophie en IUFM n'avaient peut-être pas été assez revendicatifs à côté de certains lobbies qui se montrent autrement pressants. Aussi M. Filâtre nous a-t-il conseillé d'exercer une pression suffisante pour prendre notre place et annoncé qu'alors ils pourraient nous soutenir.

Ce sont là des propos que S. Perrier a du mal à admettre, car ils reviennent à dire qu'en fin de compte on laisse le plus fort l'emporter. On est dans une logique darwinienne, on encourage les diverses associations à se battre entre elles pour obtenir une petite place et on semble ne pas vouloir assumer le pouvoir dont on a été investi. Il y a effectivement de quoi être consterné, confirme J.-P. Carlet. Pour se faire entendre, il faut être nombreux; or nous avons perdu plus de la moitié des postes. Nous demander dans ces conditions de faire valoir la loi du plus fort, cela paraît relever ou de l'ignorance ou de l'hypocrisie.

Y aura-t-il un enseignement de didactique ?

M. Perret voudrait savoir si, quand il a été question de la formation générale, on a évoqué la didactique et s'il est prévu, en philosophie notamment, qu'on travaille sur la manière de faire cours. S. Perrier lui répond qu'on n'a pas pu savoir grand-chose à ce sujet. H. Dilberman précise qu'à Poitiers la direction de l'IUFM entend continuer à travailler avec des professeurs de lycée. J.-P. Carlet ajoute que, dans son Académie, il est prévu de faire appel à des enseignants d'université et à des conseillers pédagogiques. Évoquant le cas de l'IUFM de Nancy-Metz, B. Fischer tient à insister sur l'importance de la formation à l'enseignement de la discipline; il rappelle qu'elle était très appréciée des stagiaires qui se disaient en revanche fort peu satisfaits de la formation générale qu'on leur imposait; il fait état du rôle de l'Inspection qui a alors fortement contribué à la mise en place de cette formation en matière de didactique. G. Schmitt approuve: si on a eu certes de bonnes raisons de mettre en cause les IUFM, on doit cependant reconnaître que de réelles avancées ont pu avoir lieu, notamment en ce qui concerne l'enseignement de notre discipline; il ajoute que, du fait de la suppression de l'année de stage, l'arrêt de cette formation a été extrêmement préjudiciable, parce que ceux qui l'assuraient ont été démobilisés sans avoir pu transmettre ce qu'ils avaient acquis. Pour M. Perret, il y a là quelque chose qu'il faut défendre: ces cours sont très utiles quand on commence à enseigner; on peut demander des conseils sur la manière de traiter une question, d'aborder tel ou tel point du cours.

Quelle sera la situation des futurs stagiaires ?

Qu'en sera-t-il de ceux qui vont être recrutés prochainement? N. Franck et J.-P. Carlet expliquent que les situations vont être très différentes selon le concours auquel ils se sont présentés. Ceux qui auront été admis au concours externe seront professeurs stagiaires et auront une décharge de service significative; en revanche, ceux qui passeront en juin le second concours seront seulement admissibles à des épreuves orales qui auront lieu l'année suivante; entre-temps ils seront en stage, et devront assurer 8 heures de cours en étant payés beaucoup moins que les premiers.

Un problème se pose du fait que des candidats passeront les épreuves à la fin de la première année de master, mais qu'ils ne seront titularisés qu'à l'issue de la seconde année et qu'ils devront pour cela obtenir leur master. Que se passera-t-il dans

le cas, évidemment possible, où un étudiant admis au CAPES ne sera pas reçu au master ? Il est clair qu'il ne pourra pas être titularisé ; il apparaît ainsi que c'est l'Université qui décidera du recrutement.

Un autre problème est soulevé par S. Perrier notamment : en première année de master, le futur professeur aura une formation dans laquelle la discipline et la didactique représenteront un bloc important, mais ensuite, en deuxième année, il devra se consacrer à des choses très différentes de sa discipline, essentiellement axées sur la spécialisation professionnelle. Dans ces conditions, on peut dire que le niveau disciplinaire ne dépassera guère celui de la licence. Ce qui change, en effet, conclut J.-P. Carlet, c'est qu'actuellement, la deuxième année de master est celle de la préparation au concours, alors qu'à l'avenir on s'y présentera en première année.

N. Franck est chargé de rédiger le texte d'une motion qui sera soumis aux membres du Bureau par courrier électronique.

II. PROPOSITIONS CONCERNANT LE SITE ET SA PRÉSENTATION

Lors de la réunion du 9 février, il avait été décidé que l'on poursuivrait l'aménagement du site de l'Association en le dotant d'une charte graphique et d'un logo. M. Perret a recueilli les trois propositions qui ont été faites et les a mises sur son ordinateur portable de façon à ce que chacun puisse en juger. Les trois propositions sont quasiment du même coût.

Après examen et discussion, on passe au vote. C'est le devis du graphiste Laurent Jassaud qui est choisi à l'unanimité des membres présents, pour la charte graphique comme pour le logo.

B. Fischer considère qu'il est important d'investir sur le site. Celui-ci permettra incontestablement à notre association d'obtenir une plus grande visibilité et ainsi de mieux assurer son avenir. De même, la revue aura sans doute à gagner d'être mise en ligne. Il tient toutefois à faire remarquer que si l'on devait un jour, pour des raisons d'économie par exemple, renoncer à la « forme papier » de la revue, cela n'irait pas sans quelque préjudice, car c'est bien cette « forme papier » qui permet à l'APPEP d'être présente auprès des institutionnels (bibliothèques, universités, etc.) en France et à l'étranger.

G. Schmitt est tout à fait d'accord. Il faudra assez vite faire en sorte que la revue soit disponible sur le site pour les abonnés et qu'on puisse en disposer à la fois sous forme numérique et sous forme imprimée. Cela ne posera aucun problème puisque ce seront les fichiers qui auront servi à l'impression qui seront mis en ligne. Il faudra en tout cas s'efforcer de garder le plus longtemps possible la forme papier, pour la raison avancée par B. Fischer, mais aussi parce qu'elle implique une certaine qualité qu'on est loin de trouver sur Internet où bien souvent les fautes orthographiques et typographiques abondent. Dans l'immédiat, il faut poursuivre la mise en ligne des numéros de la revue datant de plus de trois ans, ce qui pourra se faire facilement quand nous disposons des fichiers informatiques ; mais qu'allons-nous faire pour les numéros plus anciens ? N. Franck est d'avis que nous passions par la BNF, même si cela doit nous coûter financièrement.

III. LES ÉPREUVES DES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

Il avait été décidé de saisir le Ministère et l'Inspection générale sur la question des dédoublements, notamment dans les séries technologiques où ils sont une condition de possibilité de notre enseignement. Un projet de communiqué est

présenté que l'on discute assez longuement et que l'on amende à plusieurs reprises avant de le soumettre au vote. Il est adopté à l'unanimité.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Une page Facebook pour l'APPEP ?

S. Perrier se demande s'il pourrait être utile, pour mieux faire connaître notre association, de lui ouvrir une page Facebook. Les réponses qui lui sont données sont très dubitatives. G. Schmitt pense qu'à tout prendre, il vaudrait encore mieux être sur Twitter, car nous pourrions diffuser des informations à ceux qui voudraient nous suivre. Ne serait-ce pas toutefois une perte de temps ?

L'état des expérimentations en Seconde et Première

Que deviennent les expérimentations en Seconde et Première ? N. Franck constate qu'il n'y a pas eu cette année d'appel à projets, et il estime que, tout compte fait, il doit y en avoir assez peu qui aient été lancés et qui existent sous une forme institutionnelle, quoiqu'il y ait aussi, bien sûr, des expérimentations « sauvages » au sujet desquelles on ne sait rien. Il propose donc que l'on s'adresse à l'Inspection pour obtenir des informations. S. Perrier répond qu'il va demander un rendez-vous au Doyen sur cette question et à propos du groupe de travail.

Propositions pour la revue ou le site

N. Franck a une suggestion à faire pour la revue et pour le site. Ne pourrait-on pas chaque année publier sur le site de l'Association un numéro spécial de la revue qui rassemblerait des articles déjà parus répondant aux programmes de classes préparatoires et de l'agrégation ? Cela peut effectivement être envisagé, lui est-il répondu ; mais il faudrait que quelqu'un s'en charge en particulier. En outre, il n'est pas impossible que des articles inédits nous soient adressés par des collègues que notre initiative aurait encouragés.

La séance est levée un peu avant 17 heures.

MOTION

L'APPEP réaffirme la légitimité et la nécessité d'un enseignement philosophique exigeant au sein des différents cursus de formation des enseignants du premier et du second degré. Il faut permettre aux futurs professeurs de construire un rapport problématisé aux questions pédagogiques et institutionnelles.

Sa réflexion et les leçons de l'expérience la conduisent à faire les recommandations suivantes pour l'organisation des futurs ESPÉ :

- Étoffer, dans le cadrage national des masters EEF, les heures consacrées à la connaissance du contexte éducatif, de manière à permettre à la philosophie en IUFM de construire, avec les autres sciences humaines, des modules substantiels.

- Incrire, dans le cadrage national des masters EEF, la nécessité d'inclure dans la préparation et le suivi des stages l'acquisition d'une culture effective en matière de philosophie et de théories de l'éducation, et ce afin de ne pas livrer la formation professionnelle à la fréquente inconsistance des « analyses de pratiques ».

- Encourager, au sein de chaque ESPÉ, la constitution de modules didactiques pluridisciplinaires qui mettraient la culture philosophique au service des autres

enseignements, que ce soit par le biais de l'épistémologie, de la philosophie esthétique ou de la philosophie morale et politique.

– Garantir aux professeurs stagiaires les meilleures conditions d'entrée dans le métier :

- pas plus de 8 heures de cours par semaine afin qu'ils aient le temps nécessaire pour préparer leurs cours et assister à ceux de leur tuteur ;
- les séances de formation disciplinaire doivent être assurées par des professeurs chevronnés.

COMMUNIQUÉ DE L'APPEP RELATIF AUX DÉDOUBLEMENTS EN PHILOSOPHIE DANS LES CLASSES TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES

L'APPEP s'adresse solennellement à Monsieur Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, et à l'Inspection générale de philosophie afin que toutes les dispositions soient prises pour assurer, dans l'ensemble des lycées, le dédoublement des heures de philosophie dans les séries technologiques et le maintien de quatre heures dans les séries scientifiques.

Elle rappelle que plus de 1 500 professeurs de philosophie ont signé une pétition réclamant ces deux mesures sans lesquelles l'enseignement de la philosophie ne s'exerce pas dans des conditions satisfaisantes².

Elle s'inquiète du silence de l'Inspection générale de philosophie sur cette question cruciale pour l'avenir de l'enseignement de la philosophie.

Elle attend donc sur ce point un engagement du ministère et une mobilisation de l'Inspection générale aussi enthousiaste et publique que celle qu'elle manifeste pour le développement de la « culture numérique » à l'école³.

Elle encourage les professeurs de philosophie à continuer à se manifester sur le terrain pour la satisfaction de leurs légitimes revendications.

Le 6 avril 2013.

La journée de l'APPEP

aura lieu le 15 juin 2013 de 13 h 30 à 18 heures
au Lycée Henri IV à Paris, salle des Actes.

Elle sera consacrée à Descartes avec Pierre GUENANCIA et Édouard MEHL.

2. <http://petitiondedoublementphilo.net>

3. <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/conferences-en-ligne/detail-d-une-conference/?idRessource=1385&cHash=d871a1ccea>